



**CEJEC**  
**Université Paris Nanterre**  
**Cycle de conférences 2017**

## De la Communauté économique européenne à l'Union européenne : les libertés de circulation au-delà de l'économie

Le CEJEC, le CRDP et la FIND célèbrent le 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome du 25 mars 1957 par l'organisation d'un cycle de conférences sur le thème : "de la Communauté économique européenne à l'Union européenne : les libertés de circulation au-delà de l'économie". Conduit tout au long de l'année 2017, ce projet de recherche s'imprègne d'un mouvement de fond du droit de l'Union servi par une actualité prégnante extériorisée notamment par le Brexit et la crise migratoire que connaît l'Union.

Sur le fond des choses, les libertés de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, telles que prévues par le Traité de Rome, s'inscrivent résolument dans l'économie, étant tout imprégnées d'activités inhérentes à la production, à la circulation et à la consommation de richesses sur le territoire des Etats membres. D'ailleurs, le Traité de Rome hier, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aujourd'hui, inscrivent au premier rang des politiques et actions de l'Union la constitution d'un marché européen résidant dans un espace garantissant ces quatre libertés (art. 26 §2 TFUE). Est-il dès lors concevable d'envisager les libertés de circulation hors l'économie ? C'est à cette question que veulent répondre les six conférences de ce cycle.

### Quatrième conférence : LA SITUATION DES RESSORTISSANTS DES PAYS TIERS : LE DIVORCE IMPOSSIBLE DES LIBERTES DE CIRCULATION ET DE L'ECONOMIE

Vendredi 10 novembre 2017 de 14h30 à 17h  
 Université Paris Nanterre, bâtiment F, salle 352

#### **Sous la présidence de :**

Thomas HABU GROUD, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre (CEJEC)

- **Allocution d'accueil**, par Florence BELLIVIER, Directrice de l'UFR de Droit et Science politique de l'Université Paris Nanterre (CDPC)
- **Le droit de circulation des ressortissants des pays tiers entre dérivation et autonomisation**, par Augustin BOUJEKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre, Directeur du CEJEC
- **La prégnance de l'argumentation non économique dans l'entrave au droit de circulation des ressortissants des pays tiers**, par Jacqueline DOMENACH, Professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre (CRDP)

- **Discutante** : Claudia CHARLES, Chargée d'études au Groupe d'Informations et de Soutien aux Immigrés (GISTI)
- **Discussion avec l'auditoire**
- **Cocktail de clôture**

**Conférences à venir :**

**Cinquième conférence : LES LIBERTES DE CIRCULATION HORS L'ECONOMIE VUES SOUS L'ANGLE DES DROITS FONDAMENTAUX**

Vendredi 8 décembre 2017 à l'Université Paris Nanterre

- **De la constitution économique dans la CEE et de la fondamentalisation des libertés de circulation dans l'UE : une actualité de crise ?**
- **La conjonction des libertés de circulation et des droits fondamentaux et la difficile éviction de l'économie ?**
- **La confrontation des libertés de circulation aux droits fondamentaux et la nécessaire éviction de l'économie ?**

**Sixième conférence : CONCLUSION : LE POSITIONNEMENT DES LIBERTES DE CIRCULATION DANS ET HORS L'ECONOMIE**

Vendredi 19 janvier 2018 à l'Université Paris Nanterre

- **La place nécessaire de l'économie dans les libertés de circulation**
- **Le dépassement nécessaire de l'économie dans les libertés de circulation**
- **L'économique et le social dans les libertés de circulation : fusion ou confusion ?**